



PROVINCE DU MANITOBA

# PROCLAMATION

## SEMAINE MANITOBAINE DE SENSIBILISATION À L'ACCESSIBILITÉ

**ATTENDU QUE** les Manitobaines et Manitobains handicapés font face à une multitude d'obstacles qui limitent leur appréciation d'un grand nombre d'activités élémentaires de la vie quotidienne que d'autres tiennent pour acquises;

**ATTENDU QUE** le 11 mars 2010, le Manitoba a félicité le Canada de sa décision de ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** le 5 décembre 2013, le Manitoba a adopté la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains dont l'objectif est de prévenir et d'éliminer les obstacles en collaborant avec les secteurs public et privé à la mise sur pied de plans à long terme visant à assurer l'accessibilité;

**ATTENDU QUE** la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code des droits de la personne (Manitoba) et la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains expriment un engagement permanent à assurer un accès équitable pour les personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** les importantes contributions économiques et sociales des personnes handicapées doivent être reconnues;

**ATTENDU QUE** le public n'est généralement pas conscient des obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées au Manitoba ni des conséquences de ces obstacles ou des mesures susceptibles de les réduire ou de les éliminer;

**NOUS**, Nahanni Fontaine ministre des Familles et ministre responsable de l'Accessibilité, proclamons à titre perpétuel par la présente que la semaine commençant le dernier dimanche de mai sera chaque année la

### **SEMAINE MANITOBAINE DE SENSIBILISATION À L'ACCESSIBILITÉ**

dans le but de sensibiliser et promouvoir l'accessibilité dans l'ensemble du Manitoba.

"Original signé par"

---

Madame Nahanni Fontaine  
Ministre des Familles